

DECLARATION PREALABLE A L'ORGANISATION D'UN RASSEMBLEMENT D'ANIMAUX Dernière Maj le 18/07/2013

A adresser à la Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Essonne 5-7 rue François Truffaut – 91 080 Courcouronnes **trente jours au moins avant la date de manifestation**.

Nature du rassemblement (ex. : concours, foires, épreuves sportives, expositions, etc) :
Je soussigné (nom et adresse de l'organisateur) :
déclare organiser un rassemblement d'animaux avec / sans (barrer la mention inutile) vente du/
Le vétérinaire sanitaire désigné pour le contrôle sanitaire des animaux à l'introduction sera le Docteur, vétérinaire sanitaire à :
Je m'engage :

- à faire respecter les décisions du vétérinaire sanitaire ;
- à régler le vétérinaire chargé des contrôles sanitaires et d'identité exigés par la réglementation.

Le **tableau** ci-dessous vise à faire connaître, à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), <u>les espèces présentées</u> lors de la manifestation ainsi que le <u>nombre d'animaux pour chacune des espèces</u>. Il vous renseigne par ailleurs sur les <u>pièces à faire parvenir à la DDPP en même temps</u> que cette déclaration. Dans <u>tous les cas</u>, votre dossier de demande devra comporter la <u>description des conditions</u> <u>d'hébergement et d'entretien des animaux</u> (plan, points d'eau, infirmerie et isolement prévu pour les animaux malades ou blessés).

	Espèces concernées (entourez « oui » ou « non » pour indiquer la présence ou l'absence d'une espèce)		Nombre par espèce	Pièces supplémentaires à ajouter à la déclaration
Animaux de rente	Bovins	Oui - Non		
	Ovins	Oui - Non		
	Caprins	Oui - Non		
	Volailles	Oui - Non		
	Autres (à préciser) :	Oui - Non		
Animaux de compagnie d'espèces domestiques	Chiens	Oui - Non		- Une copie du certificat de capacité de la (des) personne(s) titulaire(s) pour toute activité
	Chats	Oui - Non		mentionnée à l'article L.214-6 IV du code rural (CRPM);
	Autres (à préciser) :	Oui - Non		- Un engagement de l'organisateur à tenir à jour un registre d'entrée et sortie des
		Oui - Non		animaux et, le cas échéant; - Une lettre d'engagement à délivrer en cas de
		Oui - Non		cession les documents prévus à l' <u>article</u> <u>L.214-8 du CRPM</u> .
Animaux d'espèces non domestiques	Autres (à préciser) :	Oui - Non		- Une copie du certificat de capacité de la(des) personne(s) titulaire(s) pour toute activité mentionnée à l'article L.214-6 IV du CRPM.
		Oui - Non		
	anier libre en l'absence de plac	Oui - Non		

(suite sur papier libre en l'absence de place)

Qu'est-ce qu'une espèce domestique ?

A	le	A	, le		
Organisateur		Vétérinaire sanitaire			
(signature)	(signat	ture)		

A adresser à la Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Essonne – 5-7 rue François Truffaut – 91 080 Courcouronnes, **trente jours au moins avant la date de manifestation**.

RECEPISSE DE DECLARATION ^(*) - Cadre réservé à l'administration de la DDPP Essonne
La soussiené la directour déportemental de la protection des populations accuse réception de la présente
Je soussigné, le directeur départemental de la protection des populations, accuse réception de la présente déclaration.
Fait à Courcouronnes, le

^(*) Pour les rassemblements de volailles et autres oiseaux, un arrêté préfectoral précisant les conditions sanitaires sera transmis à l'organisateur.